

PREFET DE MAYOTTE


SECRETARIAT GÉNÉRAL

COMMUNE DE DEMBENI

REGISTRE DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

du vendredi 26 juillet 2019 au vendredi 6 septembre 2019 inclus.

Travaux concernant les enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, à l'autorisation environnementale et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, en vue de la mise en œuvre du projet du réseau de Transport Collectif Urbain (TCU) de la Communauté d'Agglomération Dombéni-Mamoudzou (CADEMA)

1. Medi ABDALLAH, Fonctionnaire dans la protection judiciaire des femmes mineures. Je travaille à Mamoudzou. Je suis impacté directement par les travaux du projet. À mon sens, le transport en commun nous permettra de désengorger les axes principaux et avoir un certain fluidité de la circulation. 23/08/19 

2. Florent DOURCEL - Responsable PHSE société TETRAMA EXPLOITATION

Notre dépôt situé à La ZI Nel est prévu d'être impacté par le projet CARIBUS. La surface impactée est la A198 (18000 m<sup>2</sup>), qui correspond à environ 20% du site. Cet impact met en péril la continuité de notre activité.

Sur la surface impactée, quels sont les aménagements prévus ? Auront-ils un impact en terme de co-activité avec l'activité du site ? Comment seront gérés les eaux pluviales ? Risque de stagnation d'eau sur notre site ?



Pour le transfert de nos engins de chantier, nous subissons très fréquemment notre porte-char.  
Au regard de la surface impactée (A1793), notre porte-char pourra-t-elle être utilisée pour l'entrée/sortie de notre site?

Une autre parcelle est impactée par le projet, elle est référencée AP74 d'une superficie de 97 m<sup>2</sup>.

Cet impact met également en péril l'activité actuelle mais également les activités futures.  
Il a été prévu de développer les activités actuelles sur ce site mais le projet ne permet pas ce développement.

Se pose également la problématique du porte-char. Les dimensions des voies permettent-elles des manœuvres du porte-char en sécurité?

La gestion des eaux pluviales a également été prévue. Risque de stagnation d'eau sur notre site.

Pour les 2 parcelles impactées, est-ce que les réseaux seront impactés? Si oui, faut-il les déplacer?

D'une manière générale, le dimensionnement des voies seront-elles suffisantes pour les manœuvres d'un porte-char?

Si cela n'a pas été étudié, il y a risque en terme de sécurité et également un risque d'encombrement de flux routier.

~~V. ...~~  
04/09/2019

3. Je réside dans la Commune de Dombeni, dans le Projet de Coribus est un excellent projet, qui va permettre d'avoir moins d'embouteillages mais également cela va permettre aux gens



Les  
qui n'ont de moyens financiers pour  
payer le taxi de l'écarter.  
Pourquoi le transport en  
Common ne desservira pas la  
Commune de Demberi?

23/09/2019

Très beau projet pour la commune de  
Nambou-doua et ceux qui s'y rendent...  
Toutefois, les habitants de Demberi  
sont laissés de côté. En effet, une  
seule ligne desservira la commune de  
Demberi et cela n'est pas suffisant.  
Nous ne sentons pas concernés, trop  
d'argent pour ce projet qui ne  
touche pas tout le monde.  
Voulez-vous revoir ce projet!!

Le 23/03/2019 à 08 heures 40

Le délai de mise à disposition du public étant expiré,

Je soussigné M. JOWWAOU Maire de DEMBENI.....  
déclare clos le présent registre qui a été mise à la disposition du public pendant  
68 jours consécutifs du 26/07/19 au 21/03/2019  
de 7 heures 00 à 16 heures 00  
et de     heures     à     heures    

(sauf les samedis, dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par 3 personnes,  
(pages n° 1 à 3). (4)

En outre, j'ai reçu 0 lettre(s) ou note(s) qui est ou qui sont annexée(s) au  
présent registre :

1. Lettre en date du     /     /     de M.
2. Lettre en date du     /     /     de M.
3. Lettre en date du     /     /     de M.
4. Lettre en date du     /     /     de M.
5. Lettre en date du     /     /     de M.

Le présent registre ainsi que les 0 pièces qui y sont annexées et le  
dossier d'étude sont adressés par mes soins, le 23/03/2019

à Mme et M. le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, Mr ABDOU AXOUA.

(voir mention de clôture en page 4)



CONCLUSION DE LA MISE A DISPOSITION

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

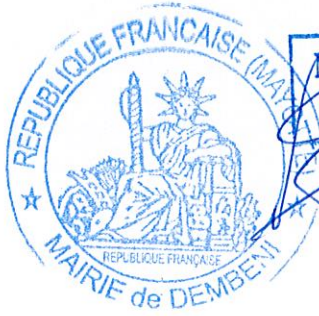


---



---

Le Maire de la commune de DEMBENI



M. JOUWAOU Ambdi Hamada  
Maire de Dembeni

Le Maire de la Commune de Matipouzzou

The seal is circular and contains the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'Maire de Matipouzzou' at the bottom, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center. It features a central emblem with a torch and other symbols.

Président de la CADEMA  
M. Mohamed MAJANI